

Direction Générale des Services
JPB/CT/CS

N°5/2023

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Désignation de Me Philippe PEYNET du Cabinet d'Avocats Goutal, Alibert & Associés dans le cadre d'une consultation juridique relative à un échange foncier sur le quartier de la Fauconnière.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant l'échange foncier amorcé sur le quartier de la Fauconnière entre la Commune de Gonesse et les bailleurs,

Considérant la nécessité pour la Ville de faire appel à un avocat spécialisé dans ce domaine pour la conseiller et l'accompagner sur ce dossier,

Considérant la proposition financière du Cabinet d'Avocats Goutal, Alibert & Associés.

DECIDE

- **De désigner** Me Philippe PEYNET du Cabinet d'Avocats Goutal, Alibert & Associés sise 90 avenue Ledru-Rollin, 75012 pour les missions susvisées ;
- **De lui régler** les frais et honoraires afférents à ce dossier ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 10 janvier 2023.

Le Maire,

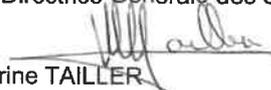


Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **01 FEV. 2023**

Mis en ligne, le : **01 FEV. 2023**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Désignation de Me Philippe PEYNET du Cabinet d'Avocats Goutal, Alibert

Objet de l'acte : & Associés dans le cadre d'une consultation juridique relative à un échange foncier sur le quartier de la Fauconnière.

.....
Date de décision: 10/01/2023

Date de réception de l'accusé 01/02/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2023DECISION5

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230110-2023DECISION5-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Décision 5.pdf (99_AI-095-219502770-20230110-2023DECISION5-AI-1-1_1.pdf)